

# LES AIDES À LA CRÉATION DE GROUPE

## C'est quoi ?

Une aide de 800 € pour chaque nouveau groupe local.

Cette première aide permet de lancer les activités du groupe. Elle est complétée par la prise en charge du premier BAFD qui permet d'organiser son premier camp.

## Pour quoi ?

Financer l'achat de matériel ou la formation.

## Quelles sont les modalités de versement ?

Avant achat : soumettre le devis ou la capture d'écran du panier de commande.

Cette commande peut être réglée directement par le siège.

Après achat : soumettre la facture justifiant l'achat ou le reçu de paiement (formation)

Idéalement cette aide est à utiliser en une seule fois.

## Comment la demander ?

Se rapprocher de l'animateur.ice développement en suivi de votre région : cette personne salariée va accompagner le suivi général de votre nouveau groupe local.

En cas de besoin, vous pouvez également envoyer directement la demande à

[emmanuel.louis@eedf.fr](mailto:emmanuel.louis@eedf.fr) avec en copie à l'animateurice développement (AD) qui suit votre région.

